



REGLEMENT et FONCTIONNEMENT de L'ECOLE de VELO de PRAHECQ

1

1. Définition

L'école française de vélo (EFV) est une structure comprenant un groupe de jeunes pratiquants, une équipe d'éducateurs et cadres fédéraux (animateurs, initiateurs et moniteurs), un contenu de formation, le tout rassemblé pour découvrir et s'initier au vélo et au cyclotourisme à vélo tout terrain (VTT) dans le cadre des loisirs.

2. Situation

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école de vélo sont internes à une association affiliée à la **Fédération Française de Cyclotourisme (FF Vélo)**, en l'occurrence le club cyclo Prahecquois.

L'école française de vélo est une structure d'action spécialisée dont le, (la) moniteur, (trice) fédéral(e), responsable de l'enseignement est le (la) préposé (e) du club. Par les représentants des associations, l'école de vélo est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales, communales et surtout le CODEP (comité départemental 79) et le Comité régional de nouvelle aquitaine (CoReg Nouvelle Aquitaine).

3. Objectifs

L'objectif global de l'école de vélo est d'amener le jeune par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome et à respecter et appliquer le code de la route dans son environnement.

Ces connaissances sont regroupées en système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles. Ces différents modules sont :

- ✦ Technique et apprentissage du VTT ou de la route (maîtrise du vélo : propulsion, équilibre, conduite).
- ✦ Entretien - mécanique du vélo.
- ✦ Etude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel... et exploitation pratique).
- ✦ Connaissance et respect de l'environnement (le VTT est un sport de pleine nature : faune, flore, paysage, patrimoine, culture, etc...).
- ✦ Connaissance et respect de la vie associative.
- ✦ Entraînement (endurance, résistance, gestion personnelle, hydratation, alimentation...).
- ✦ Sorties sans but de compétition.

4. Fonctionnement

4.1 Structure :

- L'école Française de vélo (EFV), Route et VTT est ouverte depuis 1987 sous le numéro **05/006/08** d'agrément fédéral à la FFCT Club n° **03697** renouvelé le 31/12/2022.
- Le club cyclo Prahecquois accueille les jeunes de 8 à 18 ans (sauf exception)
- L'EFV est ouverte tous les samedis, les séances débutent à 9h jusqu'à 12h. sauf durant les vacances d'été (juillet-aout).
- Les séances sont divisées en plusieurs phases (théorique et pratique).
- L'EFV est située au local du club cyclo Prahecquois, à l'ancienne laiterie – route de St martin à Prahecq
- Le Moniteur responsable de l'école de vélo est Éric RAGOT.
- Les autres cadres moniteurs sont : Elisabeth BUREAU-NAUD, Thierry BARREAU, Maxime RAGOT.
- Les initiateurs de l'école de vélo sont : Emmanuel JARRIAULT, Christopher TALARY, Clément CHIRON, Laurent MASSERON, Louis MASSERON-PLISSON et Tanguy BARREAU.

4.2 Admission :

- L'EFV est ouverte à tous les jeunes de 8 à 18 ans (des exceptions peuvent se produire à l'appréciation des responsables)
- Lors de l'inscription du jeune, un dossier est remis aux parents : ils devront le retourner dûment compléter et signé. Ce dossier comprend la fiche d'inscription (autorisation parentale), le règlement intérieur et la liste du matériel de base demandé. En outre les parents devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT .
- Lors de son admission, le jeune est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FF vélo) Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la FFCT. Dans la mesure où un jeune désirerait participer aux séances, avant de s'inscrire à l'école (non licencié), il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (sous couvert de l'assurance de l'association « MACIF ») Dès la première séance, il devra cependant fournir une autorisation parentale et un certificat médical

4.3 La vie à l'école française de vélo :

- Chaque séance s'inscrivant dans le cadre d'une progression, une présence régulière est demandée. **L'absence** d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable au **pire la veille de la séance**. Un fichier fera état des présences.
- **L'usage d'un téléphone portable est interdit pendant la séance.**
- L'école de vélo se décharge de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du téléphone portable.
- L'encadrement de l'école de vélo prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et notamment en ce qui concerne :
 - La vérification des organes de sécurité du vélo.
 - **Un jeune ayant un vélo en mauvais état ne pourra pas participer à la sortie.**
 - **La trousse d'outils** que chaque enfant devra posséder comprenant au minimum deux chambres à air, des démontes pneus, une pompe (voir liste pages 4).
 - Le port du casque est **obligatoire**, des gants obligatoire et adapté à la saison.
 - Selon la loi le vélo doit être équipé de catadioptrés, avant, arrière et latéraux sur roue et pédales ainsi qu'une sonnette.
 - Habiller les enfants avec des vêtements de faible valeur l'hiver (retour souvent très sales),
 - **Un maillot du club est fourni contre un chèque de caution, encaissé de 20 € remis le jour de la prise de licence. Si le maillot est remis (en bon état de propreté) aux responsables de l'école de vélo au plus tard le 1^{er} week-end de juillet** – la somme de 20 € leur sera alors remis, dans le cas contraire aucune somme ne sera restitué. Le maillot reste échangeable s'il ne convient plus vis-à-vis de la taille.
- **Les règles** de vie communes qui ne seraient **pas respectées** (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger de sa personne et d'autrui par son comportement) obligeront l'équipe d'encadrement à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller de **l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive** après en avoir informé les parents.
- Les parents devront faire part aux responsables de l'école de vélo de tout changement dans l'état de santé de leur enfant, susceptible de le perturber durant les séances.
- Des week-ends ou des séjours, des randonnées, des critériums pourront être organisés à l'occasion, par l'école faisant partie intégrante de la dynamique de celle-ci : de ce fait **la présence des jeunes est souhaitées.**

Liste équipements et matériels

➤ Équipements

- ✚ Casque en bon état,
- ✚ Maillot (prêté par le club avec un chèque de caution de 20 €, encaissé),
- ✚ Cuissard, cycliste ou short (pour l'hiver éviter les pantalons trop larges, privilégier cuissard types long),
- ✚ Chaussures (qui tiennent bien le pied),
- ✚ Sac à dos (adapté au gabarit du jeune) pour mettre le matériel,
- ✚ Gourde (une ou deux suivants le temps) ou sac à dos équipé d'une poche à eau, en quantité selon les conditions climatiques,
- ✚ Goûter
- ✚ Porte-bidons installé sur le vélo, pour une question de facilité pour boire régulièrement,
- ✚ Tenue de rechange (hiver seulement)

4

N'achetez pas forcément des équipements chers, (privilégier des vêtements qui ne craignent rien).

ATTENTION : Il se peut que votre enfant ne fasse du VTT qu'une année.

➤ Matériels

- ✚ Deux Chambres à air, correspondant à la taille de la roue,
- ✚ Démontes pneus,
- ✚ Pompe adaptée aux valves,
- ✚ Clé dites « multi-outils »,
- ✚ Clé adaptée pour démonter les roues (**si besoin**),

Ce matériel permettra au jeune d'apprendre à devenir autonome.